

CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/12/18-19

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 décembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires

Le conseil d'administration approuve la proposition de texte relative aux droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires qui suit :

Aix-Marseille Université considère que la question de l'évolution du montant des droits d'inscription des étudiants internationaux extra-communautaires nécessite une large concertation.

Celle-ci n'ayant pas eu lieu, il apparait aujourd'hui que les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif ne sont pas réunies.

Dans ce contexte, si l'augmentation générale des droits d'inscription entre en vigueur, l'établissement utilisera toutes les possibilités règlementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extra-communautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 18 décembre 2018



Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université